

COMPLÉMENTS SPÉCIFIQUES POUR LES STAGIAIRES DE CORSE ET D'OUTRE-MER

A - Résidence administrative dans un des départements d'Outre-mer	<p>Achat des titres de transport des stagiaires par le CNFPT (par la délégation CNFPT d'origine du stagiaire).</p> <p>Indemnisation des frais d'accès à l'aéroport ainsi que des frais de transport de l'aéroport au lieu de formation calculée sur la base du mode de transport utilisé (déplacements individuels motorisés - auto ou moto, déplacements en transport en commun, déplacements par covoiturage)</p>
B - Résidence administrative en Corse	<p>Achat des titres de transport des stagiaires par le CNFPT (INSET NANCY) sur la base d'un aller-retour par la voie aérienne ou maritime.</p> <p>Indemnisation des frais d'accès à l'aéroport ou à la gare maritime ainsi que des frais de transport de l'aéroport ou de la gare maritime au lieu de formation calculée sur la base du mode de transport utilisé (déplacements individuels motorisés - auto ou moto, déplacements en transport en commun, déplacements par covoiturage)</p>

